

FÊTE DES LOUCHES

Madame, Monsieur,

La Fête des Louches aura lieu les samedi 10, dimanche 11 et lundi 12 octobre prochains. Durant ces trois jours, la circulation et le stationnement seront perturbés dans certaines rues et je vous prie de bien vouloir excuser par avance l'éventuelle gêne occasionnée.

> Fête foraine - Du mardi 6 octobre, 17h au mercredi 14 octobre, 12h

La circulation sera interdite et le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant dans les rues suivantes :

- Rue du Château ;
- Place du Château ;
- Rue de la Lys ;
- Rue Traversière ;
- Rue du Cimetière ;
- Rue du Bas-Chemin (dans sa partie comprise entre le n°34 et la rue du cimetière) ;
- Rue de l'Égalité ;
- Square des Anciens Combattants ;
- Avenue de l'énergie jusqu'à l'intersection avec la rue Lamelin ;
- Rue Marcel Château au niveau du parking, à l'angle avec l'avenue de l'énergie ;
- Rue Henri Pollet.

> Cortège des allumeurs et jet de louches pour enfants - Samedi 10 octobre

La circulation des véhicules de toute nature sera interdite dans les rues suivantes, de 19h à 21h :

- Grand Place ;
- Rue de la République (dans sa partie comprise entre la Grand Place et l'Avenue du Maréchal Leclerc) ;
- Avenue du Maréchal Leclerc (dans sa partie comprise entre la rue de la République et l'intersection avec la rue Gambetta) ;
- Rue Gambetta (dans sa partie comprise entre la rue du Maréchal Leclerc et la place de Gaulle) ;
- Place de Gaulle ;
- Rue d'Hurlupin (dans sa partie comprise entre la place De Gaulle et la Grand Place).

Des déviations seront mises en place de la manière suivante :

- À l'intersection de la rue de la République et rue des Hirondelles pour les véhicules se dirigeant vers la Belgique en empruntant la rue Basse Bretagne et la rue Pierre Houzet ;
- À l'intersection de la rue de la République et rue de Quesnoy pour les véhicules se dirigeant vers Wambrechies ;
- Au rond point rue des Processions et rue d'Hurlupin pour diriger les véhicules vers la rue du Vieil Dieu et rue Marceau.

> Cortège - Dimanche 11 octobre

La circulation sera interdite et le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant dans les rues suivantes, de 13h à 19h :

- Sur le pont frontière ;
- Rue du Maréchal Foch ;
- Rue du Pont ;
- Grand place ;
- Rue d'Hurlupin ;
- Avenue de Versailles ;
- Place de la Gare ;
- Avenue du Maréchal Leclerc (dans sa partie comprise entre l'avenue de Versailles et rue Gambetta) ;
- Rue Gambetta (dans sa partie comprise entre l'Avenue du Maréchal Leclerc et la rue de Quesnoy) ;
- Rue de Quesnoy (dans sa partie comprise entre la rue Gambetta et la rue de la République) ;
- Rue de la République.

Des déviations seront mises en place de la manière suivante :

- À l'intersection de la rue de la République et rue Philippe Howyn pour les véhicules venant de la rue d'Armentières.
- À l'intersection de la rue des Processions et rue de Quesnoy pour les véhicules venant de la rue de Flandre.
- Au rond point rue des Processions et rue d'Hurlupin pour diriger les véhicules vers la rue du Vieil Dieu, rue Marceau et rue des Trois Ballots, direction Wervicq-Sud.

> **Franc Marché - Lundi 12 octobre**

La circulation sera interdite et le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant de 5H à 13H30 dans les rues suivantes :

- Rue d'Hurlupin ;
- Parking de Lys Arena ;
- Grand Place et sa périphérie ;
- Rue du Pont ;
- Rue de la République (dans sa partie comprise entre la Rue d'Hurlupin et la Rue du Maréchal Foch).

Durant cette période, le stationnement sera considéré comme gênant Avenue de Versailles.

Des déviations seront mises en place de la manière suivante :

- À l'intersection de la rue de la République et rue du Maréchal Foch pour les véhicules venant de Belgique ;
- À l'intersection de la rue du Maréchal Leclerc et rue de la République pour les véhicules se dirigeant vers la Belgique par la rue Pierre Houzet ;
- Au rond point rue des Processions et rue d'Hurlupin pour diriger les véhicules vers la rue du Vieil Dieu et rue Marceau.

> **Course cycliste - Lundi 12 octobre**

La circulation sera interdite et le stationnement sera considéré comme gênant de 13h à 18h dans les voies citées ci-après :

- Rue de la République ;
- Rue d'Hurlupin ;
- Avenue de Versailles et Place de la Gare ;
- Avenue du Maréchal Leclerc (dans sa partie comprise entre l'Avenue de Versailles et la rue de la République) et Place de la Liberté ;
- Rue de la République (dans sa partie comprise entre l'Avenue du Maréchal Leclerc et la Grand Place) ;
- Rue de la République.

Des déviations seront mises en place de la manière suivante :

- À l'intersection de la rue de la République et rue de Quesnoy pour les véhicules se dirigeant vers Wambrechies ;
- À l'intersection de la rue de la République et rue des Hirondelles pour les véhicules se dirigeant vers la Belgique en empruntant la rue Basse Bretagne et la rue Pierre Houzet.
- Au rond point rue des Processions et rue d'Hurlupin pour diriger les véhicules vers la rue du Vieil Dieu et rue Marceau.

Les services techniques restent à votre disposition pour tout renseignement qui vous serait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre Maire,
Alain Detournay

Renseignements

Services techniques
☎ 03 28 38 88 00

